

*La Ministre de la Santé
et des Sports*

*La Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche*

Paris, le 1-9 AOUT 2010

Madame la secrétaire générale,

Dispositif inédit conçu pour tous les professionnels de santé, l'application aux différentes formations paramédicales du schéma Licence-Master-Doctorat (LMD) renouvelle en profondeur la formation initiale et les perspectives de parcours professionnels. Désormais, la reconnaissance du grade licence pour les infirmiers est une réalité. Au-delà, ce sont près de quinze professions paramédicales qui verront leur formation ré-ingéniérée d'ici 2012 et qui ont vocation à intégrer le dispositif LMD avec un diplôme pouvant conférer un grade universitaire.

La réingénierie du diplôme d'Etat d'infirmier était une première étape, et nous y sommes, avec vous, parvenus. Le métier d'infirmier anesthésiste diplômé d'Etat (IADE) nécessite une forte expertise, reconnue par le code de la santé publique, lequel prévoit une exclusivité d'exercice sur certaines compétences précises. A la croisée des compétences paramédicales et de certaines compétences médicales, le métier d'infirmier anesthésiste apparaît comme un véritable métier de niveau intermédiaire, doté d'une grande autonomie.

Nous souhaitons aujourd'hui faire évoluer votre métier vers une responsabilisation encore plus affirmée. Le protocole d'accord du 2 février 2010 illustre cette ambition, en revalorisant sensiblement le traitement des infirmiers anesthésistes, et en maintenant ceux-ci au plus haut niveau de l'échelle des rémunérations des personnels paramédicaux de la fonction publique hospitalière.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que la restructuration de la formation soit conduite dans la perspective de voir conférer à votre diplôme le grade de master, afin d'asseoir votre exercice dans une véritable interface entre les personnels médicaux et les personnels paramédicaux. Nous souhaitons que ces travaux commencent dès le mois de septembre et soient menés le plus rapidement possible par un groupe de travail qui se réunira sous la responsabilité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce groupe s'appuiera sur les référentiels d'activités et de compétences récemment finalisés.

Madame Marie-Ange SAGET
Secrétaire Générale
SNIA
157 rue Legendre
75017 Paris

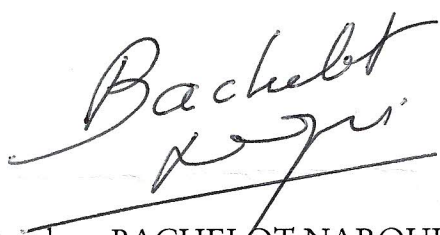
Dans son contenu, ses objectifs et ses modalités pédagogiques, la nouvelle formation proposée devra répondre aux exigences d'une formation universitaire de haut niveau. Le grade de master, ce n'est pas seulement la consécration d'une durée d'études, c'est aussi un contenu pédagogique et un encadrement universitaire. Ce contenu doit rester professionnalisant, mais doit aussi s'adapter aux exigences universitaires et intégrer une composante recherche plus substantielle. Il doit permettre à ceux d'entre vous qui le souhaiteront de poursuivre un cursus universitaire. Pour cela, il doit être organisé sous la responsabilité d'enseignants-chercheurs qui, du fait de leur implication personnelle dans la recherche, permettent d'assurer l'adossement recherche indispensable à la délivrance du grade de master. De plus, la formation devra être évaluée périodiquement par l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES).

L'enjeu est simple : il s'agit de mettre en parfaite adéquation votre formation et les diplômes que vous aurez obtenus avec l'exercice concret qui est et qui sera le vôtre. Il s'agit également de permettre les nouvelles évolutions de l'exercice qui seront rendues nécessaires par l'évolution des technologies et des modes de collaboration avec les médecins.

A l'heure où notre système de santé se modernise en profondeur, notre volonté est de mieux adapter les formations aux besoins des patients et d'offrir des parcours professionnels qui dynamisent les carrières des titulaires de diplômes paramédicaux. Nous voulons mieux exploiter l'expertise de chacun dans la chaîne du soin et dans l'équipe pluridisciplinaire, ceci dans une logique de gradation des soins en fonction des besoins des patients et d'égal accès de tous sur le territoire à une prise en charge de meilleure qualité.

Très attentives à la poursuite de ces réflexions, nous souhaitons la concrétisation rapide de ces travaux.

Nous vous prions d'agréer, madame la secrétaire générale, l'expression de nos salutations distinguées.



Roselyne BACHELOT-NARQUIN



Valérie PECRESSE